AFFRANCHI PAR L'AUTEUR

VOL. XI. MANITOBA. No. 17

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 29 SEPTEMBRE 1881

LE

Cathologue Illustre de Vick.

—(o)—

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description les plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numero et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adressez:

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des Liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui defient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Imperial.

M. E. ROY.

m-6m-8

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.



DES SOUMISSIONS scellées adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI SAMEDI LE 27 AOUT COURANT, pour l'élargissement de la partie Nord du Fossé de Décharge de Springfield suivant le devis déposé et visible au bureau des Travaux Publics.

Un chèque accepté de $100 devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, ou s'il faillit à compléter les ouvrages dont il aura entrepris l'exécution. Le chèque est retourné lorsqu'une soumission n'est pas acceptée.

On exigera d'autres garanties pour l'exécution du contrat afin d'assurer l'achèvement des travaux.

On ne s'engage à accepter nécessairement ni la plus basse ni aucune soumission.

C. P. BROWN,
M. des Trav. Publics

Bureau des Travaux Publics,
Winnipeg, 29 Août 1891.

STOBART, EDEN ET CIE.

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !

SAISON D'ETE.

Etoffes à Robe, Costumes pour Dames, Soie, Satin, broché et uni, Cachemires, noir et couleur, Indiennes Françaises et Américaines.
Grand assortiment de corsets, Gants de kid pour Dames et enfants, Bas en soie, fil et coton.

Mouchoirs en dentelle — Mouchoirs en soie
do brodés — do en toile
do de Paris — do piqués en surjet.

CEINTURES AVEC BOURSE,
PAURONS ET PANTOUFLES,
CHEMISES, BLANCHES ET DE COULEUR POUR HOMMES,
CORPS, CAMISOLES,
CALEÇONS, BAS,
GANTS, FIL ET SOIE.

Cretonne ! Cretonne !

Toujours en Magasin un assortiment complet d'articles pour hommes.

TWEEDS ! TWEEDS ! TWEEDS !

STOBART, EDEN & CIE.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE DOUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

—o—

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis preparé a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes,

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes,

Les boutiques sont parfaitement équipées, les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris

F. H. BRYDGES.

M24-m

Bottes ! Bottes !

—o—

Chaussures, Chaussures.

—o—

Nous avons l'honneur d'informer les citoyens de St. Boniface, de Winnipeg et de la campagne que nous avons le magasin le plus considérable de Chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants, qui se soit encore vu dans la Province,

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX.

Notre assortiment de toute espèce de Cuirs pour harnais, pour voituriers, et d'outils de cordonnier est des plus complets. Valises, Porte-manteaux en quantités considérables.

On parle Français dans notre Etablissement.

Nous Sollicitons une Visite.

N. B. ZINKAN, & CIE.

Winnipeg, 235 Grande Rue, 2 portes au Sud de la Banque de Montréal.

12m-1881-6m

La Boule Rouge.

—o—

Marchandises Nouvelles

—o—

Les personnes désireuses de se procurer des HARDES FAITES, CHEMISES, COLS ET FAULX COLS, LINGE DE CORPS, CHAPEAUX, Etc., ne devront pas manquer d'aller au magasin de la Boule Rouge. Les marchandises sont nouvelles, des mieux choisies et à très-bas prix. Les mères de famille devront venir examiner nos habillements d'enfants. Le tout confectionné dans les derniers goûts et des mieux choisis.

SOUVENEZ-VOUS DE LA "BOULE ROUGE,"

249 Grande Rue, Winnipeg.

21m-81

LE "METIS."

Jeudi, 29 Septembre 1881.

Le *Métis* n'a pas été publié jeudi dernier pour cause de déménagement des ateliers de l'imprimerie. Avec le présent numéro cesse l'existence du journal. Celui qui doit lui succéder paraitra dans quinze jours. Les abonnés du *Métis* qui ont payé d'avance recevront le nouveau journal qui continuera, nous en sommes sûr, les traditions religieuses et nationales de son prédécesseur.

Nous prions les personnes qui sont arriérées dans le paiement de leur abonnement de vouloir bien s'acquitter sous le plus bref délai.

L'hon. M. Royal a transmis au commencement de la semaine dernière à l'Hon. M. Bowell le mémorial qui lui avait été présenté à lui et à son collègue, l'hon. M. Aikins, par les quatre vingt délégués des paroisses et établissements de la Rivière Rouge.

Il est assez probable que le député de Provencher ira sous peu à Ottawa faire valoir les requêtes et les justes réclamations d'un nombre aussi considérable des électeurs de son comté.

Nos félicitations les plus empressées à nos confrères de la "Minerve" de Montréal à l'occasion du 54 anniversaire de fondation de ce journal. Leur numéro anniversaire est un tour de force comme esprit d'entreprise, comme succés littéraire et comme œuvre saine et patriotique. *ad multos amos.*

Le grand pique nique conservateur organisé à Morris, comté de Provencher, a eu lieu le 16 tel qu'annoncé. Ça été un succès complet, et nous en félicitons le parti et les organisateurs.

Environ deux cent cinquante personnes s'y étaient rendues ; l'ordre, la bonne entente, la plus franche cordialité ont régné tout le temps.

Les orateurs de la circonstance ont été les Hon. MM. Royal, McMicken, Scott et Woodworth dont les discours ont roulé sur l'histoire des faits et gestes du parti et des gouvernements conservateurs en Canada, et sur la nécessite de fonder dans tous les comtés des organisations conservatrices.

Espérons que ce premier succès engagera nos amis d'ailleurs à tenter la chose.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de M. le Comte A. de la Londe dont la visite l'an dernier a laissé partout un si bon et si agréable souvenir. Nous lui souhaitons la bienvenue la plus cordiale.

Chargé en 1880 par le gouvernement français de venir étudier sur place les immenses ressources agricoles des vastes prairies de l'Ouest canadien. M. de la Londe a publié sur ce pays sous une forme des plus attrayantes une brochure qui a eu un grand et légitime retentissement. Nous en avons parlé dans le temps.

Ce n'est plus comme délégué officiel que nous revient M. de la Londe aujourd'hui, emboîtant par courtoisie le pas derrière tous les admirateurs de notre pays ; c'est un colonisateur puissant qui nous arrive, convaincu de ce qu'il a vu, croyant aux faits qu'il a étudiés et voulant revendiquer sa part d'action civilisatrice dans la création des pays du Nord-Ouest de l'Amérique.

M. de la Londe a jeté en France les bases d'une riche compagnie qui va entreprendre dans quelques mois la colonisation de deux cent mille acres de terrains achetés du syndicat.

Quoiqu'organisée en France, cette compagnie s'adressera à tous les pays pour y prendre ses colons.

C'est une opération financière qui a les plus belles chances de succès.

Nous ne croyons pas être indiscret en attribuant à M. le baron J. de Reinach et à M. Kohn, membres français de la Cie du Pacifique Canadien, le mérite d'avoir aidé M. de la Londe à réaliser son grand projet.

C'est par l'organisation de puissantes compagnies de colonisation sur tous les points du continent européen que le syndicat veut s'y prendre pour coloniser ses 25.000 000 d'acres de terre. Déjà l'Ecosse a fourni son contingent, et une compagnie écossaise a en acheté 400,000 acres pour sa part. On parle d'autres sociétés du même genre ou déjà formées ou en voie de formation.

Le capital de la compagnie de M. de la Londe est de quatre millions de francs, et le bureau de direction compte les plus hauts noms et les plus belles fortunes de France.

Notre distingué ami M. Ch. de Cazes, qui nous arrive d'Europe avec sa famille, a été retenu quatre mois en France par l'organisation de la Société de Colonisation de la Londe dont il fait partie et dont il sera l'un des officiers importants.

Il va de soi que les détails que nous donnons ici sont incomplets, mais nous n'avons pas voulu attendre plus longtemps avant d'annoncer une bonne nouvelle à tous les amis de leur pays.

C'est avec des hommes comme M. le Comte de la Londe, et c'est par des actes comme celui dont nous venons de parler que devront se peupler nos vastes et fertiles prairies.

Découvertes il y a un siècle et demi par un canadien, P. Gauthier de Varenne de la Vérendrye, ces immenses solitudes de l'Ouest ont l'étonnante qualité d'attirer à elles les hommes forts, les représentants chevaleresques des races fortes du vieux monde.

LES TERRES DE LA RIVIERE ROUGE.

Mardi le 13 courant un peu après midi environ quatre-vingt colons de la Rivière Rouge se rendirent auprès des Honorables MM. Bowell et Aikens à l'Hôtel Winnipeg, et en leur nom l'Hon. M. Royal présenta aux Ministres une Requête dont voici la teneur :

1o. Que depuis le Transfer (15 juillet 1870) un très grand nombre de terres situées principalement sur la Rivière Rouge, la Rivière Salle et la Rivière aux Rats, dans la Province de Manitôba, ont été *réclamées* par des anciens et par des nouveaux colons qui pour diverses causes n'ont pu, jusqu'aujourd'hui, obtenir leur Patente,

2o. Qu'après de longs et persistants efforts faits par les représentants de la population, le Cabinet de la Puissance passa un Ordre en-Conseil, en date du 25 février 1881, créant une Commission composée de deux juges éminents et respectés de la Cour du Banc de la Reine qui auraient à examiner et préparer un rapport sur une classe très importante de ces réclamations de terres, nommément : *réclames* (stake claims).

3o. Que les procédés de la Commission susdite ont été limités aux seuls et uniques *réclames* (stake claims) des vallées de la Rivière aux Rats et de la Rivière Salle.

4o. Que les procédés de la Commission susdite ont donné satisfaction générale en autant que les colons, anciens et nouveaux, ont été portés à croire qu'enfin leurs justes réclamations à obtenir de la Couronne un titre qui garantissait leurs terres étaient sur le point d'être reconnues et agréées.

5o. Que la proportion des *réclames* (stake claims) qui se trouvent sur la Rivière Rouge est aussi considérable, si elle ne l'est pas plus, que celle des Rivières ci-dessus mentionnées.

6o. Que les immigrants venus dans la Province depuis 1871 à 1880, alors qu'il n'existait avec l'ouest aucune communication par voie ferrée, ont été naturellement portés ou à se placer sur des lots de Rivière occupés et *réclamés* par de vieux colons de qui ils achetèrent *bond fide*, à un prix raisonnable, ou sur des lots qui étaient vacants, et partant du domaine de la Couronne.

7o. Que la colonisation des lots sur la Rivière Rouge, de la paroisse de St. Norbert en allant au sud jusqu'à la frontière, a été principalement faite par des colons qui ont ou acheté d'occupants avant le Transfer ou se sont établis et en ont dûment notifié le gouvernement.

8o. Qu'une distinction a été faite par le Département de l'Intérieur, entre les lots occupés avant le mois de mars 1873 et ceux qui l'ont été après cette date, en sorte que les occupants en première instance ont été tenus de payer la somme d'une piastre par acre pour leurs lots, tandis que tous ceux qui sont venus après le mois de mars 1873 ont été notifiés de payer cinq piastres par acre.

9o. Que ce prix de cinq piastres par acre pour les lots de la Rivière Rouge, était alors et est encore aujourd'hui beaucoup plus que la valeur de pareilles terres sur le marché, aussi bien que du plus haut prix fixé dans le moment présent, pour les terres de la Couronne et celle de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

10o. Que les lots situés sur le côté Est de la Rivière Rouge ont incontestablement une valeur inférieure à ceux du côté ouest, et cependant le Gouvernement de la Puissance en demande le même prix.

11o. Que les délais prolongés survenus dans le réglement des titres pour la partie des établissements sus mentionnés de la Rivière Rouge, ont eu les plus fâcheux résultats pour le progrès des améliorations de cette partie de la Province, inquiets et incertains qu'étaient continuellement les esprits des colons par un tel état de choses.

12o. Qu'une annonce fut dernièrement publiée par le Département de l'Intérieur, donnant une longue liste des terres de la Couronne qui doivent être vendues à l'encan, le 19 courant à Winnipeg ; sur cette liste se trouvent au-dessus de cent lots sur la Rivière Rouge pour être vendus aux spéculateurs, bien qu'améliorés et mis en culture par des colons qui sont établis *bond fide* depuis un espace de temps variant de cinq mois à cinq ans.

13o. Que vers le même temps, le Departement de l'Intérieur adressa des circulaires à une autre classe de colons sur la Rivière Rouge, leur enjoignant de payer, d'ici à deux ans, cinq piastres par acre pour leurs lots. Si elle est mise en force, le résultat de semblable mesure, serait de mettre sans asile, réduire à la nécessité et jeter dans le découragement ces colons dont la grande majorite se trouve dans l'impossibilité de réaliser pareil montant.

14o. Qu'une bonne proportion des classes mentionnées se trouve composée de lots occupés avant le Transfert et qui ont déjà été achetés et payés par les occupants actuels.

15o. Qu'en apprenant de tels faits, les quatre représentants de la Province télégraphièrent immédiatement à Ottawa, au Ministre de l'Intérieur, par interim, pour demander l'ajournement de la vente par encan, et que la Commission fut autorisée à examiner les *réclames* (stake claims) sur la Rivière Rouge.

16o. Bien qu'un grand nombre de colons occupant les lots mentionnés pour être vendus le 19, aient notifié le Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, il en est peut-être un plus grand nombre encore qui n'ont pu le faire

C'EST POURQUOI nos Politionnaires vous prient de leur aider à obtenir du gouvernement ce qui suit, savoir:

A. Que la vente annoncée pour le 19 du courant soit prorogée, afin de permettre au département de mieux s'assurer du nombre de lots qui *bond fide* sont actuellement occupés.

B. Que la Commission nommée d'après l'Ordre-en-Conseil du 25 février dernier et siégeant actuellement, soit chargée d'examiner les réclames *stake claims* qui se trouvent sur la Rivière Rouge, à Lorette, à Ste. Anne, et sur l'Assiniboine.

C. Qu'une cédule des prix qui doivent être payés au gouvernement par ceux qui ont occupé les lots de la Rivière Rouge après le 23 mars 1873, soit dressée d'après une évaluation juste et équitable, la valeur de tels lots devant être en cette cédule celle qu'ils avaient aux premiers jours de leur occupation.

D. Que le prix des terres sur le côté Est de la Rivière Rouge, soit fixé à la moitié du prix de celles qui se trouvent sur le côté ouest, la valeur des lots du côté Est étant évidemment de beaucoup inférieure à ceux du côté ouest.

E. Qu'au moins dix années, comme c'est le cas dans les autres ventes de terres du gouvernement, soient allouées aux occupants, comme susdit, des lots de la Rivière Rouge pour satisfaire à leurs obligations, le premier payment devenant dû et échu à six mois de date.

F. Que l'intérêt à exigé soit de 6 par cent par année.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

MORRIS — Caleb Beasant, Ralph Beasant, George Beasant, B. Wm. Beasant, Frank Beasant, A. T. Beasant, Fred. Chs. Beasant, Jos. Christie, Wm. Christie, G. Mulvey, Vict. Roy, Ludger Roy, L. S Roy, E. Radford, Jas Christie, jr., Fred. Dajenais, Ls. St. Jean, J. A. Glines, G. A Glines, G. H. Gray, J Wilton, J. Ferris, J G. Hargrave, W. D. Hargrave, Wm. Beasant.

STE. AGATHE—A. Ouimet Sullivan Robert, Sucy E. Balentan, Robert Kissock, Robert Coutes, Wm. McMillan, Demestrius Spring, Philip West, Ed. Spring, M. Ham, John Moffatt, Wm. J. Horn, Jovite Gratton Ls. Lacerte, Frs. Larivière, Ls. Desmarais, Benj. Nault, Ph. Gratton.

ST. JEAN BAPTISTE—Pierre St. Godard, C. B. Dery, Pierre Lavallée, Robert Konack, Emile Gille, Alfred Dozois, Nap. Roy, N. Parenteau, Rosaire Roy, Nap. Roy, jr., Alexis St. Godard, Joseph Carrière, J. B. Fillion, Jos. Pellissier, Ls. Marcil, Dan. Charrette, Jos. Parent, jr., Ant. Lavallée, Chs Carrière, P. Parenteau, Emile Guay, J. B. Dupuis, sr., J. B. Dupuis, jr., Amédée Roy, Jos. Dupas.

ST. PIE—Dr. Jos. Bedford, Henri L'Ecuyer, Magloire Dansereau, Saül Gendron Olivier Robert, B. Barron, Ls. Graveline.

ST. NORBERT—Ls. Delorme, Jos. Lambert.

ST. JOSEPH—Ambroise Godard, Isidore Boiteau.

WEST LYNNE—H Tennant.

Joseph Royal, M.P. Provencher.

Winnipeg, 13 Sept. 1881.

AU NORD, MESSIEURS !

Au moment où l'on parle et où l'on agit avec tant de succès pour coloniser le nord de la province de Québec, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant d'une conférence faite à Montréal, il y a trente-trois ans, par M. Guillaume Levesque, l'une des bonnes plumes de cette époque. Nous l'empruntons au *Répertoire National*, IV, p. 314.

"La population canadienne s'est décuplée depuis cent ans ; toujours unie, toujours uniforme dans son langage, ses usages, ses goûts, elle occupe toutes les côtés du Saint Laurent depuis le golfe, et toute la vallée basse du grand fleuve jusqu'aux terres hautes au nord, et sur une largeur égale au midi, et depuis que des faits humains, auxquels néanmoins les Canadiens n'obéissent pas entièrement, leur ont interdit d'occuper les rives du fleuve au-delà des limites du Bas-Canada et les bords des lacs, ils ont suivi les autres rivières, et, leurs habitations toujours en ligne, toujours rapprochées les unes des autres, ornent les bords du Richelieu, de la Chaudière, de l'Outaouais, et enfin, tout dernièrement, les rives reculées du Saguenay, où ils sont arrivés en franchissant vingt lieues de rochers inhospitaliers et inhabitables. Les rangs pressés d'établissements qui s'échelonnent derrière ceux qui ont été formés les premiers, reculent tous les jours vers l'intérieur, et ne doivent pas s'arrêter. Nos établissements sont déjà rendus sur l'Outaouais jusqu'à quatre-vingt lieues en remontant depuis Montréal ; ils rejoindront bientôt le lac Huron toujours en suivant le cours des eaux ; le Saguenay est la grande route de toutes les terres intérieures ; et cette plaine élevée sera bientôt envahie par les Canadiens. Ils s'y porteront en foule, quand la propriété du sol pourra leur être acquise avec facilité ; et la patrie canadienne, restreinte au midi et au sud-ouest s'étendra vers le nord ; et partout sur tous ces vastes espaces, le Canadien obéira aux mêmes influences naturelles qui l'ont dominé jusqu'ici, partout il portera ses usages, ses coutumes, son caractère sociable et son unanimité de cœur et de pensée.

"En exprimant cette espérance que la patrie canadienne s'étendra dans ces régions, je ne crois pas, messieurs, m'abandonner à une illusion vaine ou présomptueuse. Tout, dans notre caractère, indique que nous sommes assimilés à notre sol, à notre climat, et à la distribution de nos établissements conformes eux mêmes à la nature du pays. Le sol de la patrie nous est cher, nous y sommes attachés par tous les liens, depuis deux siécles ; notre tempéramment est fait à la rigueur des hivers, et notre instinct de sociabilité nous empêche de nous en éloigner en grandes masses, quoique d'autres causes obligent beaucoup de Canadiens à sortir isolément du pays dans le temps présent.

"Où irons-nous donc maintenant que nos terres deviennent trop étroites pour contenir la surabon-

dance de notre population rapidement croissante—où irons-nous?—Vers le nord. messieurs ; et de proche en proche, sans jamais consentir à être trop éloignés du voisin, nos établissements suivront le cours des rivières. les bords des lacs, et s'étendront sur de vastes espaces sans cesser d'être contigus. sans que jamais un Canadien soit privé de la société, du secours d'un autre Canadien.

"Cette patrie plus étendue sera en tous points la même que la patrie d'aujourd hui, avec plus d'espace de terrain et un nombre d'hommes plus grand. Le nord du Canada sera le domaine des Canadiens-Français—tout le nord ! Eux seuls aimeront à y vivre. En effet, remarquez les populations qui arrivent chaque année par milliers dans notre pays— elles s'en vont vers l'ouest et le midi ; elles suivent la route du grand fleuve jusqu'au delà de nos limites ; les efforts du gouvernement anglais, malgré les lois modernes d'établissement, qui sont toutes en faveur de l'émigré, ne peuvent le retenir dans le Bas Canada, et le nombre de ceux qui s'y fixent diminue chaque année. excepté dans les villes, où j'ai dit que ne réside pas la force d'un peuple. Le Bas-Canada, la campagne nous restera donc, et ne cessera de s'étendre, et le nord sera à nous. Quels que soient les évènements, d'ici à vingt cinq ans, la patrie canadienne comptera plus d'un million d'enfants du sol, et quel fait humain quelle puissance au monde pourrait éteindre. anéantir ce peuple défendu par cette force d'inertie qu'il possède à un si haut dégré, et qui lui permet de résister à toutes les influences par cette sociabilité qui lui donne l'unanimité, l'union et la force—et par dessus tout défendu par cette position isolée vers le nord, à l'extrémité d'un continent— position inexpugnable de presque tous les côtés, qui fait ressembler le Canada à une île bordée de toutes parts de bancs de glace redoutés de l'envahisseur.

"Telles sont les raisons sur lesquelles je fonde mes espérances et qui me font croire que, grâce à notre sol et à notre climat, grâce au caractère du peuple et à l'état social qui en résulte, ainsi qu'à notre isolement. notre nationalité ne périra pas ; que le peuple canadien-Français ne s'effacera pas de la terre, mais qu'il aura une longue durée, et survivra à bien d'autres nations qui croient leur existence et leur destinée éternelles."—*Le Canada.*

NOUVELLES DIVERSES.

Une lettre de Mgr Bourget, en date du 24 août, de Paris. arrivée au Sault au Récollet le 10 sept 1881, écrite par lui même, dit qu'il était très bien, n'a eu le mal de mer que pendant une journée ; il partait pour Rome.

—

Une dépêche reçue de Paris nous apprend la constitution du Crédit Mobilier Franco-Canadien au capital de $20,000,000, et la nomination de M. Hector Legru à la direction de cette société au Canada.

—

Nous avons déjà annoncé le départ de l'hon. M. E. R. Masson pour l'Europe. Il va chercher un repos et un changement de climat nécessaires à sa santé. Il sera probablement absent jusqu'à la prochaine session du parlement fédéral. Les meilleurs souhaits de ses nombreux amis l'accompagnent dans son voyage qui, nous l'espérons, profitera à sa santé et lui permettra de revenir prendre dans notre parlement fédéral la place distinguée qu'il s'y est gagnée par ses capacités comme orateur, ses vues larges et généreuses, sa courtoisie exquise et son esprit de désintéressement.—*Le Monde.*

—

On sait que trois siéges d'Ontario sont vacants au Sénat. La *Minerve* demande au gouvernement de mettre l'occasion à profit pour donner un représentant parmi les sénateurs aux 100,000 Canadiens – Français d'Ontario. Ils forment la majorité dans Prescott, plus d'un tiers dans Russell et Ottawa, outre un appoint considérable dans Cornwall, Stormont et Glengarry, comme dans toute la région sud de l'Outaouais qui est enclavée dans Ontario. Ils sont aussi fort nombreux dans les comtés de Kent et d'Essex.

Nous nous joignons à notre confrère pour appuyer cette juste demande en espérant que le cabinet trouvera moyen d'y faire droit.

—

La *Minerve* dit que ce qu'elle dit des Canadiens d'Ontario peut également s'appliquer aux Acadiens des provinces maritimes. Ceux-ci forment aujourd'hui une partie très notable de la population de ces provinces, leur développement est le plus considérable proportionnellement, et ils ont réellement droit à une représentation quelconque au sénat.

En 1871, les Acadiens formaient plus d'un neuvième de la population du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, sans avoir un seul représentant au Sénat. Tandis que les protestants de Québec qui forment un septième de la population, y ont quatre à cinq représentants.

—

On raconte un curieux incident dont M. Huntington a été le héros dans un comté dont nous oublions le nom. L'orateur parlait avec son emphase ordinaire des principes du parti libéral. "Ils sont, s'écriait-il, aussi fermes...aussi fermes que cette plateforme sur laquelle je me trouve." Et aussitôt, comme il donnait un coup de talon pour montrer la solidité de cette tribune improvisée, elle s'effondre, et M. Huntington disparait au beau milieu de sa démonstration.

Jamais chute n'est arrivée plus à propos pour marquer le peu de fermeté des principes du parti libéral en général et de ceux du député de Shefford en particulier.—*Le Monde.*

—

Le *Moniteur Acadien* énumère les sanctuaires du Nouveau Brunwick qui sont placés sous le vocable de sainte Anne. Il y a l'église Ste Anne de Richibouctou, Ste-Anne du Madawaska, Ste-Anne de Caraquet, Ste. Anne de la grande Rivière (Comté de Kent), Ste Anne des Beaumont (la paroisse de Memramcook), et Ste-Anne de la baie Ste Marie (paroisse du Ruisseau). Il est plus que probable, ajoute notre confrère, qu'il doit y avoir aussi d'autre églises sous le vocable de cette grande sainte dans les paroisses françaises de l'ile Madame, du Cap-Breton et de l'ile du Prince Edouard. L'Acadie, proportion gardée. peut donc être fière aussi des sanctuaires qu'elle a érigés à la Thaumaturge qui vient d'être proclamée patronne ecclésiastique de la province de Québec. Ces sanctuaires sont bien inférieurs en richesse à ceux du Canada. Trois d'entre eux appartiennent aux Indiens. Cependant le culte de Ste Anne est en honneur en Acadie comme au Canada et sa fête y est célébrée avec pompe et dévotion. Cette année, à la fête de la bonne sainte, le sanctuaire de Ste-Anne de Caraquet, qui n'est qu'une toute petite chapelle, remarquable par le charme de sa situation, était entourée de près de 2,000 pèlerins.

RECETTE.

Pour blanchir les maisons, etc., mettez et démelez ensemble ¼ de minot de chaux en pierre que vous faites éteindre, 6 chopines de mélasse, 9 lbs de blanc de céruse, 7 lbs de sel. Le blanc de céruse doit être écrasé et délayé avant de le mettre dans la composition. On délaye le tout dans un seau d'eau tiède, en pâte, sans motte, et ensuite on met de l'eau chaude assez pour le poser comme la chaux ordinaire, et on obtient une belle couleur blanche et cela tient presqu'aussi bien et aussi longtemps que la peinture.

Si on veut avoir une belle couleur grise ardoise, on ajoute 1 lb de noir de fumée, c'est-à-dire 4 petits paquets que l'on délaye avec du vinaigre et de l'eau chaude, bien liquide et sans motte avant de le mettre dans sa composition. On brasse souvent.

On peut avoir d'autres couleurs, en mettant au lieu de noir de fumée, du bleu, de la terre sienne. de l'ocre rouge, jaune, vert, etc., à la volonté et en quantité voulue.

RENSEIGNEMENTS UTILES.

Voici un tableau qui pourra être utile et que l'on fera bien de conserver pour y avoir recours au besoin :

Le minot de blé doit peser...60 lbs.
" blé-d'inde pèse..56 "
" seigle " ..56 "
" avoine " ..32 "
" orge " ..46 "
" sarrazin " ..56 "
" patates " ..60 "
" oignons " ..57 "
" haricots " ..60 "
" son " ..27 "
" graine trèfle" ..60 "
" " mil " ..45 "
" "chanvre" ..45 "
" " de foin " ..14 "

Zoologie familière :

A l'aide de quoi pouvez vous distinguer une jeune poule d'une vieille ?

—Par les dents.

—Vous voulez rire ! tout le monde sait que les poules n'ont pas de dents !

—Oui, mais moi j'en ai !

Nouvelles Locales

—La retraite des élèves du Collège de St. Boniface a été ouverte hier soir par Monseigneur Taché.

—Le bureau des terres de la Cie. du C. P. R. est ouvert depuis lundi dernier à Winnipeg.

—Il pleut depuis plus de trois semaines sans interruption ; nous avons eu en outre deux ou trois gelées blanches.

—Sir Charles Tupper est venu passer ici deux ou trois jours avant de se rendre à Ottawa : il revient de la Colombie Anglaise et est parti ce matin.

—Quel ornement pour St. Boniface que d'avoir toutes ses rues bordées et plantées d'arbres ! Nous recommandons cette amélioration au Conseil Municipal.

—Il serait grandement temps que l'Inspecteur du feu fit une visite dans St. Boniface pour s'enquérir de l'état des cheminées et des précautions prises par chacun pour les cendres chaudes en lieu sûr.

—M. le Comte de la Londe, M. Ch. de Cazes et M. le Vte H. de la Londe doivent partir samedi pour l'Ouest Ils s'en vont tout droit au Lac des Canards et visiter les régions de la Rivière Carotte au sud du Fort La corne. Leur absence durera plusieurs semaines. Bon voyage !

—Les élections des cinq nouvelles divisions électorales de la Montagne la Tortue, de Brandon, de Minnedosa, de Birtle ou de La Queue d'oiseau, et de Dauphin sont annoncées pour le 26 octobre. MM. Norquay et Walker sont à parcourir ces divisions dans l'intérêt de leur gouvernement.

—M. Lang, commis du Département de l'intérieur, est parti la semaine dernière pour Ottawa. Il est monté à Emerson en voiture, et a passé du côté ouest de la Rivière Rouge pour voir si c'était vrai que son rapport de 1880 sur les lots vacants est aux trois quarts faux, inexact et partial. Il a fait le voyage en deux jours à peine, et a pu visiter chemin fesant plus de trois cents terres ! Attendons nous à un autre rapport.

—La région du Portage du Rat a été organisée en Cour de Comté sous le nom de Division judiciaire de Varenne qui est un des noms du découvreur du Nord Ouest.

Termes de la cour, 27 Octobre et 9 juin. Le greffier George Mitchell, du Portage du Rat, a été nommé.

Nous félicitons l'hon. M. Girard d'avoir songé à perpétuer ainsi le nom du grand découvreur canadien.

—Le premier poële à fourneau importé du Canada à la Rivière Rouge l'a été par Monseigneur Provencher. Ce poële a dû d'abord être expédié en Angleterre où il a été mis à bord d'un des voiliers de la Cie de la Baie d'Hudson et débarqué plus tard à York factory. Lors de l'incendie de la cathédrale de St Boniface ce poële fut détruit avec le reste.

Il avait été acheté à Trois Rivières : nous signalons le fait à notre spirituel ami B. Sulte.

—Le Métis, après une bonne et utile carrière de plus de dix ans, cède la place à un autre journal dont le propriétaire pourra consacrer plus de temps et de soins à l'entreprise. Ce sera tout profit pour les lecteurs de Manitoba. Souhaitons à notre successeur toute la prospérité possible, et surtout une politique sage mais ferme d'union, de prudence et de dévouement aux vrais intérêts de la religion et de la nationalité.

—Le 15 Septembre, les volontaires de St. Boniface sous le commandement du Capt. L. A Prud'homme et du Lieut. Adjutor Gauvreau, rendaient les honneurs militaires à feu Zotique Lavoie, qui faisait partie de la compagnie. L'escouade se rendit à la demeure du défunt et ouvrit la marche. Le cercueil sur lequel reposaient le képi et le sabre du défunt était couvert du drapeau anglais. Après le *libera*, l'escouade se rendit au lieu de la sépulture et tira trois salves. Après avoir payé ce dernier tribut à la mémoire de leur compagnon d'armes, les volontaires retournèrent à leur arsenal.

—M. J. C. S. Royal a été nommé Maître de Poste de St. Boniface en remplacement de Théodule Bourdeau qui a quitté Manitoba depuis plusieurs années M. A. A. C. LaRivière aurait été nommé à cette charge si sa condition de député à la Législature locale n'y avait mis obstacle. En conséquence, le bureau de poste à compter de samedi, 1 octobre, sera transféré aux Bureaux du "Métis." Les heures d'ouverture seront de 8 h. du matin à midi ; et depuis 1 h. après-midi à 6 h. du soir. tous les jours sauf les dimanches. Le nouveau Maître de Poste a plusieurs boîtes et tiroirs à louer, strictement payables d'avance.

Naissance.

A. St. Boniface le 27 courant Mme. L. A. Prud'homme une fille.

MARIAGE.

A. St. Boniface le 26 courant M. André Hubert a conduit à l'autel Delle E. Pigeon, ci-devant de Joliette.



VENTE

Terres des Ecoles, Lots de Rivieres, &c.

AJOURNEMENT.

L'annonce de vente ci-dessus qui devait avoir lieu le 19 de ce mois est par les présentes ajournée jusqu'à MERCREDI le 19 OCTOBRE PROCHAIN.

Par Ordre,
A. H. WHITCHER,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureaux des Terres,
Winnipeg, 19 Sept. 1881. 3f

MIS EN FOURRIERE A ST. BONIFACE.

Un gros bœuf sous poil brun, âgé de 7 ou 8 ans. marqué de la lettre A sur la fesse gauche : le crin de la queue est arraché. Le propriétaire est notifié de venir réclamer sa propriété et payer les frais d'annonce et d'entretien.

LOUIS LEVREAULT,
Gardien d'Enclos

St. Boniface, 14 Sept. 1881. 3f

IMPOUNDED

An ox ; dark colour ; age 7 or 8 years ; mark A on the left side ; tail bare of hair. The owner is requested to claim property, and pay the cost of advertisement and of the keep.

LOUIS LEVREAULT,
Pound Keeper.

St. Boniface, 14 Sept 1881.

Mis en Fourriere.

Un etalon âgé de 3 ans, sous poil rouge, une tache blanche dans le front et le boulet de la jambe de derrière blanc, le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriété et payer les frais d'annonces.

Thomas Hogues.

St. Charles, 22 Sept. 1881.